

REFERENTIEL DES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

CADRE GENERAL D'INTERVENTION

recommandé par la COMMISSION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE "ARTHRO-MUSCULAIRE" du CNPK
réunie le 8 novembre 1998 à Montbenoît(25)

1. REUNIONS PREPARATOIRES avec l'équipe médico-pédagogique:

- l'Inspecteur d'Académie
 - les conseillers pédagogiques
 - le Service de Santé et d'Action Sociale en faveur des élèves
 - les enseignants volontaires
 - autres associations ou organismes concernés (ADES, CPAM, Parents d'élèves...)
- > **Mise en place du calendrier des interventions**

2. SENSIBILISATION DES ENSEIGNANTS:

- en début d'année scolaire, d'une durée de l'ordre de 6H00
- sensibilisation de type "grand public"
- présentation de l'action vers les enfants
- **définition précise des rôles** (enseignants, médecins, infirmières, kinésithérapeutes, etc) **autour** de l'action directe vers les enfants. Avant l'intervention, les enseignants peuvent éventuellement faire:
 - . l'enseignement préalable de l'anatomie ou de tout élément de sciences naturelles ou de physique pouvant s'inscrire dans cette démarche (notion de poids, de bras de levier, etc)
 - . **mais pas de pratique.**

3. SENSIBILISATION DES ENFANTS:

Elle comprendra:

- **Une évaluation préliminaire**
- **La formation** proprement dite avec:
 - . **une présentation biomécanique à partir de la pratique** avec supports pédagogiques animés (film, modèles mécaniques, etc)
 - . **3 ou 4 grands principes d'hygiène gestuelle et posturale** (perception du dos et de la hanche en mouvement, alternance de positions, bonne gestion des charges)
 - . une pratique importante, **en petits groupes**, pour un bon vécu corporel

- . des notions d'**ergonomie de proximité** (mobilier scolaire et cartables)
- **Une évaluation finale**
- **La remise aux enseignants et aux enfants d'un ensemble de documents**

4. SENSIBILISATION DES PARENTS

- **Conférence gratuite** (possibilité d'information par l'intermédiaire des enfants)
- **Actions de type grand public** pour les plus motivés

5. EVALUATION-REACTIVATION A 3 OU 6 MOIS (EVALUATION PRECOCE)

En accord avec les médecins scolaires, **laisser une trace sur le carnet de santé.**

6. EVALUATION A 1 AN (EVALUATION A COURT TERME)

Réactivation après synthèse si besoin

7. PARTENARIAT AVEC LA MEDECINE SCOLAIRE - NOTION D'OBSERVATIONS KINESITHERAPIQUES:

Contribution au dépistage et à une étude épidémiologique(CF article 13 décret de compétences)